

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

Date de convocation  
9 décembre 2022

Date d'affichage  
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 15 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle de la Mairie

**Présents :** BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, Catherine CHAUMETTE, LAZARD Gérard.

MASTIL Colette, BINET Patrick, , ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, David DUTRAIT, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane

**Absents excusés :** BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc

**Secrétaire de séance :** Catherine CHAUMETTE

### **OBJET : TARIFS SERVICE DE L'EAU AU 1<sup>er</sup> janvier 2023**

*Délibération N° 20221512D01*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-7, L2224-12, L2224-12-1

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du service de l'eau, budget annexe, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

#### **I. VENTE d'EAU**

##### 1°) Abonnements

|           |         |               |            |
|-----------|---------|---------------|------------|
| Maisons : | 84,54 € | Industriels : | 2 436,16 € |
| Jardins : | 49,47 € | Commune :     | 2 436,16 € |

##### 2°) Consommations : (facturées à partir du premier mètre cube consommé) :

|                                  |        |                                |        |
|----------------------------------|--------|--------------------------------|--------|
| Tranche 1 : de 0 à 100 m :       | 1,13 € | Tranche 2 : de 101 à 250 m3 :  | 1,00 € |
| Tranche 3 : de 251 à 500 m3 :    | 0,86 € | Tranche 4 : de 501 à 1000 m3 : | 0,73 € |
| Tranche 5 : au-delà de 1000 m3 : | 0,60 € |                                |        |

#### **II. BORDEREAU de PRIX POUR TRAVAUX ET REMPLACEMENTS DE COMPTEURS**

Prix forfaitaire pour branchement de 7 m :

- Prise en charge pour compteur Ø 15 : 670,34 € - Ø 20 : 722,27€

Prix supplémentaire par ml pour branchement au-delà de 7 m linéaire : 38,25 € le ml

Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 70 € l'heure

Terrassement mini pelle avec divers godets y compris chauffeur : 55 € l'heure

Sable tout venant mis en place : 31,24 € le m3

Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises) : 24,78 € l'heure

Ouverture ou fermeture de branchement : 55,10 € l'unité

Enrobé froid sur voie communale : 20,30 € le m2

Enrobé froid sur voie départementale : 25.00 le m<sup>2</sup>

Regard Paragel équipé : Ø 15 mm : 283,24 € Ø 20 mm : 377,79€

Redevances pour remplacement des compteurs d'eau gelés :

Compteur de Ø 15 mm : 100,28 € Compteur de Ø 20 mm : 113,74 €

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation du prix de revient.
- Extension du réseau d'eau potable : Facturation suivant prix de revient sur devis.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures*

La secrétaire de séance  
Catherine CHAUMETTE

Le Maire,  
Guy GAUTRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 22/12/2022 et publié et notifié le 22/12/2022 M. Guy GAUTRON , Maire de Neuvy St Sépulchre